



→ Communiqué de presse

Mardi 8 septembre 2009

Maison de la Bretagne à Poznan : la Région souhaite poursuivre les actions de promotion culturelle

Alors que la Région soutient depuis 2005 la Maison de la Bretagne à Poznan, elle souhaite que les actions de promotion menées par la structure se poursuivent.

La Région Bretagne est engagée depuis 2005 dans une coopération bilatérale avec la Wielkopolska qui, suite à la création des régions polonaises, a souhaité élargir sa coopération à l'échelle régionale et non plus au niveau du département d'Ille-et-Vilaine.

Comme pour l'ensemble de ses coopérations, la Région Bretagne concentre son intervention financière sur des projets concrets et n'a jamais attribué de subvention globale de fonctionnement à une structure externe. Elle souhaite ainsi assumer pleinement la définition et la mise en œuvre de ses partenariats internationaux.

Le partenariat avec la Wielkopolska bénéficie d'un montant global moyen d'aides régionales de **100 000 € par an**.

Dès la signature de son accord de coopération avec la Wielkopolska, la Région Bretagne a porté une attention particulière aux activités de la Maison de la Bretagne qui contribue depuis 1993 au développement des échanges entre les deux territoires et à la promotion de la Bretagne et de sa culture sur le territoire polonais.

En s'appuyant sur les règles d'intervention qu'elle applique en matière de coopération, la Région attribue une **subvention moyenne annuelle de 17 000 € à la Maison de la Bretagne** sur la base de son programme d'activités de promotion de la culture bretonne. Plusieurs artistes ou associations travaillant avec la Maison de la Bretagne de Poznan sont par ailleurs directement soutenus dans la mise en œuvre de leur projet.

Les représentants de la Région Bretagne se sont entretenus à plusieurs reprises avec les élus locaux polonais au sujet de l'avenir de la Maison de la Bretagne. En février 2008, lors de rencontres avec le Maire de Poznan et le Marshal de Wielkopolska, Christian Guyonvarc'h, vice-président de la Région en charge des affaires européennes et internationales, avait proposé que la Maison de la Bretagne puisse devenir une **Maison des coopérations internationales de Poznan et de la Wielkopolska**, afin d'élargir ses sources potentielles de financement. Cette hypothèse validée oralement n'a à ce jour pas été mise en œuvre par les autorités polonaises.

La Région Bretagne souhaite qu'une solution puisse être trouvée par l'ensemble des institutions concernées pour que les activités de promotion culturelle menées par la Maison de la Bretagne se poursuivent, dans les orientations que chaque collectivité s'est fixées, tant du côté polonais que du côté breton.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Rose-Marie Louis - 02 99 27 97 76

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr